Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 13 juillet 2026

Présents : Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Conny NEY, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet : Modification urgente d'un règlement de circulation communal

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux de démolition faisant partie du projet « Neien Duerfkär » ;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue à ce jour et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 09 juillet 2026 ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art. 1° **Du 13 juillet 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sur le chemin repris « Place de l'église » est réglementée comme suit :**

Signal routier	Disposition routière appliquée	Tronçon concerné
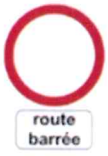	C, 2a - La route est barrée et l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux à l'exception des véhicules qui doivent intervenir dans le cadre de la manifestation précitée.	**Entre :** **l'église** **et** **l'immeuble n°4C**

Art. 2° **Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques.**

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 13 juillet 2026

Claude MARSON
Bourgmestre

c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal

2, Place de l'église L –5367 Schuttrange – Tel. 35 01 13-1 – Fax 35 01 13-259 – e-mail : commune@schuttrange.lu – www.schuttrange.lu